



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

2^e PROJET DE RÈGLEMENT #379-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #358-21 POUR CRÉER LA ZONE 8-HA À MÊME LA ZONE 7-HA AU PLAN DE ZONAGE ET MODIFIANT LES HAUTEURS MAXIMALES PERMISES ET LES NORMES D'AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Suite à la consultation publique tenue le 31 octobre 2023, le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 7 novembre 2023, le deuxième projet de règlement #379-23 modifiant le Règlement de zonage #358-21 pour créer la zone 8-Ha à même la zone 7-Ha au plan de zonage et modifiant les hauteurs maximales permises et les normes d'aménagement des stationnements.

Le 2^e projet de règlement #379-23 n'a pas fait l'objet de modifications, par rapport au 1^{er} projet, suite à la consultation publique

Le 2^e projet de règlement #379-23 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de participation à un référendum de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës décrites ci-après afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le 2^e projet de règlement #379-23 vise à créer une nouvelle zone, soit la zone 8-Ha, à même la zone 7-Ha du plan de zonage. Il vise également à hausser la hauteur maximale permise pour un bâtiment principal dans cette nouvelle zone 8-Ha, passant de 10 mètres à 13 mètres.

Une demande portant sur les dispositions ci-haut mentionnées peut provenir de la zone visée ou de l'une ou plusieurs des zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau municipal, sis au 150, rue Principale, à Saint-Gervais, G0R 3C0, au plus tard le 27 novembre 2023, à 16h30 ;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Toutes les dispositions du 2^e projet qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande, ainsi que pour déterminer quelles dispositions du projet sont susceptibles d'approbation référendaire, peuvent être obtenus par courriel au info@saint-gervais.ca, par téléphone au 418-887-6116, ou en personne au bureau municipal, sis au 150, rue Principale, à Saint-Gervais, G0R 3C0, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 le lundi, le mardi et le jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h le mercredi, et de 8h à 12h le vendredi.

Le 2^e projet de règlement #379-23 peut être consulté au bureau municipal, sis au 150, rue Principale, à Saint-Gervais, G0R 3C0, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 le lundi, le mardi et le jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h le mercredi, et de 8h à 12h le vendredi. Il peut également être consulté sur le site web de la municipalité au www.saint-gervais.ca. Un résumé de ce 2^e projet de règlement peut également y être obtenu, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

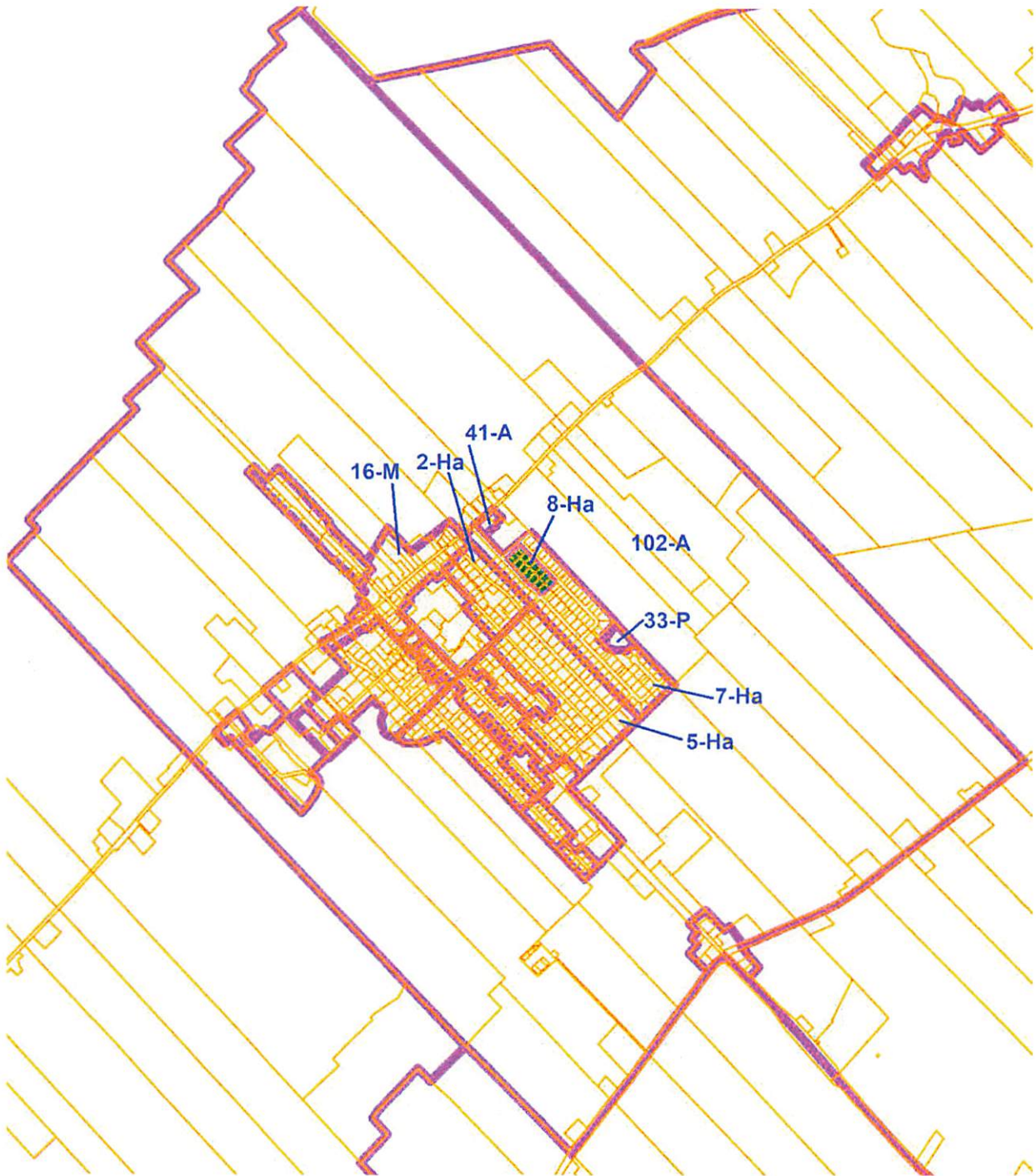
Les illustrations de la zone visée, des zones contiguës ainsi que le second projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal à l'adresse et aux heures ci-haut mentionnées.

Les zones visées et les zones contiguës sont les suivantes :



150, rue Principale, Saint-Gervais (QC) G0R 3C0
TÉL.: (418) 887-6116 | FAX: (418) 887-6312
info@saint-gervais.ca | www.saint-gervais.ca

AU COEUR DES GENS
ET DE LEUR
ENVIRONNEMENT



Donné à Saint-Gervais, ce 17e jour du mois de novembre 2023.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-haut « Demande de participation à un référendum - 2e projet de Règlement #379-23 modifiant le Règlement de zonage #358-21 pour créer la zone 8-Ha à même la zone 7-Ha au plan de zonage et modifiant les hauteurs maximales permises et les normes d'aménagement des stationnements », en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19 et ce, en date du 17e jour de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17e jour de novembre 2023.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière